

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Fourniture de services de télécommunication pour les services de la CUB, lots 1,2,3,4 et 5 - Avenant n°1 aux marchés n°07/027R, 07/028R, 07/029R, 07/030R, 07/031R - Autorisation de signer

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les 16 et 19 février 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a notifié les lots du marché relatif à la fourniture de services de télécommunication pour les services de la CUB. Ces lots étaient répartis de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	<p>Raccordements, accès et communications des lignes techniques et liaisons louées.</p> <ul style="list-style-type: none">• Raccordements notamment pour préselection et services associés,• Trafic sortant vers numéros spéciaux, numéros courts, numéros d'urgence, autre trafic sortant pour certaines lignes,• Liaisons louées analogiques et numériques. <p>Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum de 70 000 € HT et un maximum de 280 000 € HT. Ces montants sont les mêmes pour chaque période de reconduction.</p> <p>Notifié le 19 février 2007 à la société France TELECOM.</p>
2	<p>Raccordements, acheminements du trafic pour les sites principaux.</p> <ul style="list-style-type: none">• Raccordements et acheminement du trafic pour certaines lignes RNIS (T2 ou T0), des sites principaux en réseau et services associés.• Acheminement du trafic par présélection.• Trafic entrant sur numéros de type 08AB <p>Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum de 80 000 € HT et un maximum de 320 000 € HT. Ces montants sont les mêmes pour chaque période de reconduction.</p> <p>Notifié le 16 février 2007 à la société NEUF CEGETEL.</p>

Lot	Désignation
3	<p>Communications mobiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications radio (GSM, UMTS, GPRS...), • Fourniture et maintenance de terminaux et accessoires <p>Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 160 000 € HT. Ces montants sont les mêmes pour chaque période de reconduction.</p> <p>Notifié le 16 février 2007 à la société SFR.</p>
4	<p>Accès Internet principal et services de transmission de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à Internet à partir du réseau informatique de la CUB et certains services de transmission de données entre les sites et depuis l'extérieur (nomades) <p>Le montant total des commandes est fixé sans minimum ni maximum.</p> <p>Notifié le 16 février 2007 à la société NEUF CEGETEL.</p>
5	<p>Accès Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès Internet de type grand public <p>Le montant total des commandes est fixé sans minimum ni maximum.</p> <p>Notifié le 19 février 2007 à la société France TELECOM</p>

Afin de l'assister pour la relance du marché de fourniture de services de télécommunication, la Communauté Urbaine de Bordeaux a notifié le 6 avril 2009 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'AMO retenue, pour permettre la meilleure mise en concurrence possible des opérateurs de télécommunications, a besoin d'une prolongation des marchés actuels. Ceci garantira également une continuité de service en prenant en compte d'éventuelles dérives dans les délais de portabilité en cas de changements d'opérateurs.

Les avenants n°1 joints au présent rapport ont ainsi pour objet la prolongation des marchés jusqu'au 31 mars 2010, ainsi que l'augmentation des montants minimum et maximum des lots 1, 2 et 3 de 4,9%, soit :

- Lot 1 : montants portés à 73 430 € HT et 293 720 € HT
- Lot 2 : montants portés à 83 920 € HT et 335 680 € HT
- Lot 3 : montants portés à 41 960 € HT et 167 840 € HT

En application de l'article L21.21-12 et L21.21-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à la passation de cet avenant est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de Communauté au service des Marchés Publics – Immeuble le Guyenne.

Nous vous demandons, Mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir,

- entériner les avenants n°1 aux marchés n° 07/027R , 07/028R, 07/029R, 07/030R et 07/031R ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les services de la CUB

- autoriser le Président à signer cet avenant avec les sociétés France TELECOM, SFR ET NEUF CEGETEL
- autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2009

M. MICHÈLE ISTE